

Liste des partenaires mobilisables pour la prise en compte des PSH

Organisme de formation : La Paie en Autonomie

Type d'action : Formation professionnelle continue – 100 % en ligne

L'organisme identifie et mobilise les partenaires spécialisés du territoire (Agefiph, Fiphfp, Cap emploi, MDPH, associations spécialisées) afin d'accompagner les personnes en situation de handicap dans leur parcours de formation. Une procédure d'orientation est mise en place et la liste des partenaires est tenue à jour.

1. Objectif du dispositif

Assurer la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap (PSH) en s'appuyant sur les partenaires spécialisés du territoire, conformément aux exigences du Référentiel National Qualité (RNQ – Qualiopi).

2. Principes retenus par l'organisme

- Adapter les modalités pédagogiques et techniques pour garantir l'accessibilité de la formation.
- Orienter les apprenants vers les partenaires compétents en cas de besoin spécifique.
- Collaborer avec les acteurs spécialisés (Agefiph, Fiphfp, Cap emploi, MDPH) pour faciliter l'accompagnement.

3. Liste des partenaires mobilisables

3.1. Partenaires nationaux spécialisés handicap

- **Agefiph** – Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées Rôle : accompagnement, aides financières, conseils pour l'adaptation des parcours. Site : <https://www.agefiph.fr>
- **Fiphfp** – Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique Rôle : accompagnement des agents publics, aides techniques et humaines. Site : <https://www.fiphfp.fr>

3.2. Partenaires territoriaux – Pays de la Loire (commune de Teillé 72)

- **Cap emploi 44 – Loire-Atlantique** Rôle : accompagnement des PSH dans l'emploi, conseils sur les adaptations nécessaires en formation. Contact : <https://www.capemploi-44.com>
- **MDPH 44 – Maison Départementale des Personnes Handicapées** Rôle : reconnaissance du handicap, orientation, prestations de compensation. Contact : <https://mdphenligne.loire-atlantique.fr> (mdphenligne.loire-atlantique.fr in Bing)

3.3. Autres partenaires mobilisables

- **Pôle emploi – Service Handicap** Rôle : orientation, financement, accompagnement des demandeurs d'emploi en situation de handicap. Site : <https://www.pole-emploi.fr>
- **Associations spécialisées locales (exemples)**
 - APF France Handicap – Délégation 44
 - UNAPEI
 - France Assos Santé Rôle : soutien, information, accompagnement personnalisé selon le type de handicap.

4. Modalités de mobilisation des partenaires

1. L'apprenant signale un besoin spécifique lors de l'inscription ou en cours de formation.
2. L'organisme analyse la demande et identifie les adaptations possibles (supports, rythme, formats).

3. Si nécessaire, l'apprenant est orienté vers le partenaire compétent (Cap emploi, MDPH, Agefiph...).
4. L'organisme reste disponible pour fournir les documents nécessaires (programme, modalités, attestations).
5. Une traçabilité de l'orientation est conservée (email, fiche de suivi).

5. Engagement de l'organisme

- Assurer une accessibilité pédagogique maximale (supports lisibles, vidéos sous-titrées, formats alternatifs).
- Maintenir une veille active sur les dispositifs d'accompagnement des PSH.
- Actualiser la liste des partenaires annuellement ou en cas de changement territorial.